

Les N^ouvelles B R È V E S

L'actualité de la commune



Les 4, 5, 8 et 9 février, suite à un cas de COVID 19 et 4 cas contacts, la quasi-totalité du personnel assurant la cantine scolaire et les garderies a été contrainte de se confiner. Les élus disponibles et leurs conjoints se sont mobilisés afin de maintenir ces services aux familles.



Le 8 février, notre personnel technique était à pied d'œuvre, dès l'aube, afin de sécuriser les abords de l'école en déblayant et salant les trottoirs et parkings ainsi que les accès à la route départementale. La société Ecopévèle est intervenue le mardi 9 dans la matinée pour traiter la totalité des rues de notre village.



Modification N°5 du Plan Local d'Urbanisme. Le conseil municipal, par délibération du 14 décembre 2020, a décidé d'une modification du PLU et sélectionné le bureau d'études « AUDDICE » pour l'aider dans cette démarche.

Après l'étude technique menée par la commission urbanisme, ce dossier est actuellement contrôlé par les services de l'État. Un commissaire enquêteur sera nommé par le président du tribunal administratif et nous vous aviserons dès que possible de l'ouverture de l'enquête publique.



A la demande de parents, le conseil a décidé de modifier l'accès au stade par la rue du Pavé du Château. Devant une certaine difficulté à manipuler le tourniquet, une chicane a été installée en lieu et place afin d'éviter la circulation des cyclomoteurs et vélos. Une grille a également été posée afin de pouvoir fermer l'accès si besoin.

Les informations pratiques

1. Opération vélos électriques

La Pévèle Carembault prend à cœur de sensibiliser ses habitants aux modes de déplacements doux. Avec ce dispositif d'aide financière, elle contribue au développement de la pratique du vélo au quotidien en incitant les habitants à choisir ce moyen de transport pour se rendre au travail, faire leurs courses ou tout simplement se balader.

Le dispositif 2021 sera activé dès le jeudi 1er avril à 9h. A partir de cette date, rendez-vous sur le site internet de la Pévèle Carembault (www.pevelecarembault.fr) et remplissez le formulaire de demande de subvention. N'oubliez pas de fournir, par téléchargement, un justificatif de domicile, une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport, un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et un devis du vélo que vous souhaitez acquérir.

Attention : le vélo doit être acheté après le 1er avril.

Lors du Conseil communautaire du 15 février 2021, les élus ont voté une enveloppe de 75 000 € pour ce dispositif. Il sera actif tant que les fonds ne seront pas épuisés. Ne tardez donc pas à le remplir.

Quels sont les critères pour bénéficier de la subvention ?

- Être âgé de 18 ans ou plus.
- Résider à titre principal dans l'une des 38 communes de la Pévèle Carembault (une seule subvention par foyer).
- Les vélos concernés : les vélos pliants électriques, les vélos de ville à assistance électrique et les VTC à assistance électrique (les scooters, VTT, gyropodes et trottinettes électriques ne sont pas éligibles).

La municipalité a décidé de doubler l'aide de 200 euros octroyée par la CCPC aux Bachynois à concurrence de 3000 €.

Une seule démarche à effectuer, votre inscription sur le site de la communauté de communes déclenchera automatiquement les deux demandes de subvention.

2. Collecte hippomobile des déchets verts

Sur proposition de la communauté de communes, la municipalité a décidé de reprendre la collecte hippomobile des déchets verts en centre bourg afin de participer à la protection de l'environnement par la diminution des gaz à effet de serre, et à la valorisation et à la préservation de la filière équine du territoire, en particulier la race de chevaux "Trait du Nord". Ainsi, nous aurons le plaisir de revoir l'attelage collecter nos déchets verts du 16 mars au 14 novembre de cette année.

3. Ramassage scolaire hippomobile

Les règles sanitaires prescrites par l'éducation nationale ne nous permettent pas de démarrer cette activité à la rentrée des vacances d'hiver. L'impossibilité de regrouper les enfants de différentes classes rendraient pauvre en intérêt cette activité.

Rappelons que le principal objectif est de diminuer l'impact des automobiles à proximité de l'école, tout en participant à la préservation de la race équine "Trait du Nord".

4. Fiches de paie, impôts, factures, combien de temps faut-il les garder ?

Une fois la liquidation de la retraite effectuée, vous pouvez vous délester de vos fiches de paie, mais également d'autres documents tels que les contrats de travail, les relevés d'indemnités journalières de maladie et de maternité, les attestations Pôle emploi. Par contre une fois à la retraite, vous devez conserver vos bulletins de paiement de la pension. Ils sont utiles pour le calcul de vos droits à une éventuelle pension de réversion.

En ce qui concerne les titres de propriété d'une habitation, le livret de famille, le contrat de mariage, le jugement de divorce ou d'adoption, les diplômes, ces documents doivent être conservés à vie.

Dans le domaine médical, il est préférable de conserver indéfiniment : carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé, examens...

Pour le reste, les délais sont beaucoup plus courts : dix ans pour les factures liées à des travaux, cinq ans pour les relevés de compte, les talons de chèque, les avis de versement d'allocations familiales, les factures d'électricité, de gaz et d'eau, trois ans pour les déclarations de revenus et avis d'imposition ; deux ans après la dernière échéance pour les contrats de prêt immobilier ou de consommation.

5. Challenge recyclage des mobiles

En partenariat avec Orange et L'Association des Maires Ruraux de France, la municipalité a décidé de participer au challenge « recyclage des mobiles » du 8 mars au 25 juin 2021.

Il y a un déséquilibre important entre les ventes et le recyclage de mobiles.

On estime le parc de mobiles oubliés à 100 millions ! Dans seulement 15% des cas, un mobile acheté donne lieu à un mobile déposé. En moyenne, les Français renouvellent leur mobile tous les 18 mois. Le recyclage des mobiles permet de réduire l'empreinte carbone liée à la production de nouveaux mobiles.

En étant le département le plus peuplé de France, le Nord présente des enjeux de collecte très importants.

Si chaque commune rurale organise une collecte de mobiles usagés, nous pouvons espérer récupérer plusieurs centaines de téléphones. Prendre part à ce challenge, c'est montrer l'exemple à tous.

Quatre bénéfices liés au recyclage des mobiles usagés :

- Être acteurs du développement durable en favorisant l'emploi social et solidaire, la protection et préservation de l'environnement.
 - Recyclage conforme avec la législation européenne.
 - Être moteur d'action locale.
 - Une solution « clef en main » car tout est géré par Orange et les Ateliers du Bocage. Soit un coût pour la commune de 0€
- Garantie de la qualité du processus : tri, recyclage et reconditionnement avec effacement des données personnelles et traçabilité.

Nous y gagnons :

- l'image d'une commune engagée dans l'économie circulaire !
- la diminution de l'empreinte carbone de tous les habitants !
- un trophée et une dotation en matériel pour les meilleurs !

Des points de collecte seront mis à votre disposition.

6. Collecte et traitement des déchets ménagers.

La Pévèle Carembault a repris les compétences « collecte des déchets ménagers » du Siriam et « traitement des déchets ménagers » du Symidème depuis un an maintenant.

Afin d'assumer pleinement ces compétences et de préparer les enjeux, elle a dû mettre en place une nouvelle organisation effective depuis janvier 2021 pour son service déchets en scindant les activités dites d'exploitation (collecte, bacs de collecte, déchèterie et traitement), des activités liées à la prévention et au développement.

Voici un rappel des numéros utiles :

- Réclamation ou renseignement lié à la collecte des bacs, prestataire ESTERRA au 0 806 900 116
- Réclamation ou renseignement lié à la fourniture des bacs de collecte, prestataire SULO au 0 800 005 783
- Renseignements liés aux déchetteries :

GENECH 09 67 80 34 66

ORCHIES 03 20 71 80 24

THUMERIES 03 20 86 40 41

Vous trouverez également ces informations sur les sites internet de la Pévèle Carembault et de votre commune.

7. Elections régionales et départementales

Les Élections régionales françaises de 2021 doivent avoir lieu les 13 et 20 juin 2021, en même temps que les élections départementales afin de renouveler les 17 conseils régionaux de la France. Initialement prévues en mars 2021, le scrutin est reporté de plusieurs mois en raison de la pandémie de Covid-19.

[L'élection départementale](#)

L'élection départementale permet d'élire les 82 conseillers départementaux au sein des 42 cantons du Nord (ces cantons sont des divisions du département).

Les électeurs de chaque canton élisent 2 conseillers départementaux qui se présentent obligatoirement en binôme (un homme et une femme). Ces conseillers, tous réunis, forment l'assemblée qui délibère des affaires du département.

Comment se déroule l'élection ?

Elle se déroule au mode de scrutin binominal à deux tours. Pour être élu au premier tour, le binôme doit recueillir à la fois la majorité absolue et le quart des électeurs inscrits. Si aucun binôme ne l'emporte, un second tour est organisé. Il suffit alors de la majorité relative pour être élu (le plus grand nombre de voix).

Les compétences du département du Nord

- Solidarité et cohésion territoriale

L'une des compétences principales du département est l'Action Sociale. Il est entre autres en charge de l'aide sociale à l'enfance, des PMI, des aides aux personnes handicapées, des aides aux personnes âgées, du RSA et des fonds d'aide aux jeunes.

- Education

Le Département assure la construction, l'entretien et l'équipement des collèges.

- Action culturelle

En matière de culture, le département possède la compétence de création et gestion des bibliothèques de prêts, des services d'archives, des musées, de la protection du patrimoine, etc... Cette compétence est partagée entre les communes, les départements et les régions, de même que les compétences en matière de sport, de tourisme, promotion des langues régionales et d'éducation populaire.

- Déchets

Le département est chargé de la gestion de l'élimination des déchets.

- Sécurité

Il s'assure de la sécurité en matière de circulation, d'incendie et de prévention de la délinquance.

- Développement économique

Le département a la charge de la gestion des aides indirectes.

- Aménagements

Le département s'occupe de la gestion des voiries (routes départementales), de l'eau, de l'équipement rural, de l'aménagement foncier et du remembrement.

- Transport

Il est également en charge des transports routiers et scolaires hors milieu urbain et gère les services de transport spécial des élèves porteurs de handicap vers les établissements scolaires.

[L'élection régionale](#)

L'élection régionale permet d'élire les 170 conseillers régionaux des Hauts de France, au sein desquels 76 conseillers feront partie de la section départementale du Nord.

Chaque liste est constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région et doit respecter l'obligation de parité : elle est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les électeurs doivent choisir une liste complète parmi celles qui se présentent.

Comment se déroule l'élection ?

Elle se déroule selon un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

Au premier tour, il n'y a répartition des sièges que si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. La liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés obtient une prime majoritaire de 25% du nombre de sièges à pourvoir. Les autres sièges sont attribués à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, un second tour est organisé. La liste qui obtient le plus grand nombre de voix décroche la prime majoritaire de 25 % du nombre des sièges à pourvoir.

Les conseillers élus des différentes listes siègeront alors au conseil régional et éliront le président qui dirigera l'assemblée.

Les compétences de la région Hauts de France

- Développement économique

La région a la charge de l'animation des pôles de compétitivité, des aides au tissu économique et de la mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Elle définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises.

Elle s'occupe également de la gestion des programmes européens : autorité de gestion des fonds européens FEDER, FEADER, et une partie du FSE.

- Aménagement du territoire et environnement

L'une des compétences principales de la région est l'aménagement du territoire : elle gère entre autres la gestion des déchets, des parcs naturels régionaux, le développement rural et urbain, le plan régional pour la qualité de l'air, etc...

- Education

La région assure la construction, la gestion et le fonctionnement des lycées d'enseignement général et des lycées et établissements d'enseignement agricole.

- Formation professionnelle

La région a pour mission l'insertion des jeunes en difficulté, la formation des demandeurs d'emploi et la gestion de l'apprentissage des formations en alternance.

- Transports

La région gère les ports et aéroports, les TER, les transports routiers interurbains et scolaires, la voirie et les gares publiques et routières.

Mairie de Bachy

13, place de la Liberté - 59830 Bachy

Téléphone 03.20.79.66.21

contact@mairie-bachy.fr

Bulletin d'information publié par nos soins avec
le concours des membres de la commission :
information - communication

